

**Délibération portant approbation du procès-verbal
de la séance du 14 décembre 2020**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

Le conseil d'administration réuni le 8 mars 2021 en séance plénière sous la présidence de Monsieur Jean-François BALAUDÉ, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020, annexé à la présente délibération.

Membres en exercice : 26

Quorum de présence : 13

Votes exprimés : 22

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 2

La présente délibération sera transmise au recteur de l'académie de Lyon.
Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

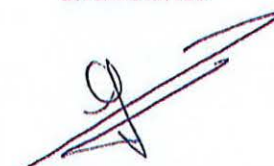
Fait à Lyon, le 8 mars 2021

Le président du Conseil d'Administration

A stylized, handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping 'J' followed by a horizontal line.

M. Jean-François BALAUDÉ

La directrice

A handwritten signature in blue ink, featuring a stylized 'N' and 'M' intertwined.

Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL